

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/346628790>

Intervention auprès des jeunes trans et non-binaires en contexte scolaire : enjeux de santé mentale et repères éthiques (Partie 2)

Article · January 2021

CITATIONS

0

READS

949

5 authors, including:



[Julie-Christine Cotton](#)

Université de Sherbrooke

33 PUBLICATIONS 40 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[Eddy Supeno](#)

Université de Sherbrooke

33 PUBLICATIONS 56 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[Annie Pullen Sansfaçon](#)

Université de Montréal

162 PUBLICATIONS 1,785 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



[Sylv Roy](#)

Université de Sherbrooke

3 PUBLICATIONS 2 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Julie-Christine Cotton,
Ph.D., professeure, ps.éd.,
Université de Sherbrooke



Eddy Supeno,
Ph.D., c.o., professeur,
Université de Sherbrooke



Annie Pullen Sansfaçon,
Ph.D., professeure, t.s.,
Université de Montréal



Séré Beauchesne-Lévesque,
coordonnateur, TransEstrie



Sylv Roy,
c.B.T.S., Université de Sherbrooke

CLIENTÈLES

Intervention auprès des jeunes trans et non-binaires en contexte scolaire : repères légaux, déontologiques et éthiques (partie 2)

Comme abordé dans le dernier numéro d'août 2020 (1), les jeunes trans et non-binaires (TNB) vivent des enjeux particuliers sur le plan de leur orientation scolaire et professionnelle. Le cas fictif de Mathieu avait permis d'explorer les principaux repères légaux et déontologiques entourant l'intervention auprès des jeunes mineur·e·s, et plus particulièrement ceux¹ de moins de 14 ans.

En plus d'approfondir les enjeux scolaires et de santé mentale vécus par les jeunes TNB, cette partie 2 tentera d'aller plus loin au sujet de potentielles représentations partagées entre les jeunes TNB, leurs parents et certain·e·s acteur·rice·s du milieu scolaire. À l'aide d'une nouvelle vignette sur le cas fictif de Mathieu, une délibération éthique sera proposée suivant les étapes de Richard (2). Enfin, nous aborderons les compétences collectives pouvant être développées en milieu scolaire pour mieux accompagner les jeunes TNB.

État des connaissances sur les enjeux scolaires et psychologiques des jeunes TNB

Malgré les avancées en matière de reconnaissance sociale et légale (voir la partie 1), plusieurs jeunes TNB rencontrent encore des barrières sociales et systémiques au sein d'institutions de santé et de services sociaux, de leur famille ou de leur milieu scolaire (3). Ainsi, les élèves TNB qui sont en cours de transition sont plus susceptibles d'abandonner ou de reporter leur inscription à un programme d'études (4). Ils se sentent souvent mal à l'aise d'exprimer leur genre en milieu scolaire, craignant d'être discriminé·e ou de manquer de ressources de soutien (5).

Ces barrières affectent également leur santé physique et psychologique (6). Alors que l'ensemble des jeunes LGBTQ+ présente davantage de problèmes de santé mentale que la population générale (ex. : dépression, abus de substances) (7, 8), ceux qui expriment un genre différent de celui assigné démontrent des prévalences encore plus élevées (9, 10). Être en questionnement identitaire de genre ou être en cours de transition peut effectivement être associé à des taux élevés de détresse psychologique, de tentatives suicidaires et de décès par suicide (11, 12).

Ces problèmes sont grandement tributaires des expériences discriminatoires et du manque de reconnaissance subis (6, 13). Être trans ou non-binaire expose une personne à des stressors externes (discrimination, rejet, victimisation liée à l'identité

¹ Dans une visée d'inclusion et de démonstration de la diversité des genres en dehors du mode binaire habituel, des néologismes seront utilisés dans le cadre de cet article. Dans ce cas-ci, « ceux » fait référence à une combinaison des pronoms *celles* et *ceux*, « iels », à ils et elles, « ellui », à elle et lui « elleux », à elles et eux.

de genre, non-acceptation de l'identité de genre) engendrant des stresseurs internes (transphobie internalisée, anticipations négatives, dissimulation de l'identité de genre). À titre d'exemple, un·e jeune non-binaire essayant le refus d'un proche d'utiliser un pronom désigné pour s'adresser à ellui (stresser externe de non-acceptation) pourrait en venir à appréhender ses interactions sociales (stresser interne d'anticipation négative) et ainsi développer, maintenir ou exacerber des problèmes de santé mentale (ex. : troubles anxieux, dépression). Heureusement, des facteurs de résilience (solidarité, sentiment de fierté) permettent d'atténuer ces stressers. Selon des chercheur·e·s, pour chaque contexte social (famille, école, travail, ami·e·s) où le prénom choisi est respecté, les symptômes dépressifs et les comportements suicidaires diminuent significativement chez les jeunes TNB (14).

En milieu scolaire, ces facteurs de résilience peuvent prendre la forme de politiques inclusives et de mesures visant la protection des droits des jeunes LGBTQ+. En 2017, la *Politique de la réussite éducative* prescrivait des lignes directrices pour l'amélioration, notamment, de l'équité et de la relation maître-élève dans les écoles (15). Devant la diversité croissante des élèves et de leurs besoins éducatifs, devaient ainsi être considérées

« (...) les caractéristiques personnelles ou identitaires telles que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle » (p. 27).

Malgré ces recommandations ministérielles, un manque de ressources et de directives subsiste dans les écoles secondaires pour favoriser l'adaptation scolaire des élèves LGBTQ+ (5), et plus particulièrement celle des élèves TNB (16). Il est donc peu surprenant que la collaboration entre des jeunes comme Mathieu et les intervenant·e·s scolaires comporte des défis.

Cas de Mathieu

Dès les premières rencontres, Mathieu vous confie que ses parents désapprouvent son désir d'entamer des démarches de transition légale (changement de nom et de mention de sexe auprès du Directeur de l'état civil), source de conflits répétitifs à la maison. En prévision d'une rencontre que vous souhaitez mener avec le jeune et ses parents dans le cadre de sa réussite scolaire, Mathieu souhaite s'assurer que vous continuerez d'utiliser le pronom et le prénom choisis dans vos discussions avec elleux.

FIER ASSUREUR DES MEMBRES DE L'ORDRE DEPUIS PLUS DE 10 ANS

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre programme d'assurance responsabilité professionnelle.

1 800 644-0607 lacapitale.com/occoq

La Capitale 
Assurance et services financiers

1) Prise de conscience de la situation

Rappelons d'abord quelques **faits marquants**. Les obstacles entourant l'expression du genre de Mathieu semblent avoir une incidence sur sa motivation scolaire, et possiblement sur ses besoins vocationnels. Dans la partie 1 (1), malgré les limites actuelles sur le plan de la reconnaissance légale de l'identité de genre, nous avons plaidé pour la reconnaissance sociale, orale et écrite des prénom et pronom choisis au cours des rencontres et dans les notes évolutives. Cette décision s'appuyait notamment sur les articles 6 (relation de confiance), 9 (intégrité physique, mentale ou affective) et 35 (indépendance professionnelle) du Code de déontologie.

Cette nouvelle vignette clinique apporte une complexité supplémentaire, car une rencontre avec les parents de Mathieu est envisagée et ceux-ci ne semblent pas reconnaître son identité de genre. Devant des points de vue *a priori* inconciliables concernant l'intérêt de l'enfant, comment envisager cette rencontre ? Devrait-on même l'envisager tout court ? Le **dilemme d'action** (parmi plusieurs possibles) pourrait être le suivant : devriez-vous accepter ou non la demande de Mathieu d'utiliser ses pronom et prénom choisis au moment de vos contacts avec ses parents ?

Au-delà de votre **décision spontanée**, il importe de répertorier les **conséquences** possibles pour les parties impliquées (de façon non exhaustive ici). Concernant Mathieu, nous connaissons les émotions négatives, voire la détresse psychologique, ressenties lorsque les pronom et prénom choisis ne sont pas respectés. Ne pas accepter sa demande pourrait porter atteinte à sa dignité et à son intégrité, en plus de nuire à sa confiance envers vous. Or, accepter la demande peut aussi compromettre votre alliance de travail avec les parents. Dans tous les cas, vous contribuez potentiellement aux conflits familiaux existants. De votre côté, bien qu'ayant choisi de préserver votre indépendance professionnelle, vous connaissez la position défavorable de la direction de l'école concernant la reconnaissance de l'identité de genre dans le dossier de l'élève (voir la partie 1).

Sur le plan des **normes de pratique et des règles**, certains articles du Code de déontologie permettent d'amorcer la délibération. L'article 7 précise que le·a c.o. doit exercer sa profession « dans le respect de la dignité et de la liberté de la personne et s'abstient de toute forme de discrimination (...) ». Le guide explicatif du Code (17) précise que l'article 7 ne cite volontairement pas de motifs de discrimination « compte tenu de la nature évolutive des formes de discrimination et du vocabulaire qui y est associé » (p. 12). Cet article renvoie à la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui inclut désormais

l'identité de genre et l'expression de genre comme motifs interdits de discrimination (voir la partie 1).

Nous savons aussi que le·a c.o. doit faire passer l'intérêt de la personne cliente avant les siens et celui d'autres parties pouvant être concernées par l'intervention (ex. : employeur, tiers payeurs). Le Code souligne d'ailleurs l'importance de faire preuve d'objectivité (article 34) et d'ignorer l'intervention d'un tiers pouvant influencer sur l'exercice de son jugement professionnel (article 36). Or, bien que Mathieu soit la personne cliente directement concernée par vos interventions, ses parents en sont des partenaires d'importance.

Rappelons ici l'article 37 qui aborde l'intervention auprès de plusieurs personnes dont les points de vue divergent. Le·a c.o. doit alors « (...) leur fait part de son devoir d'objectivité et des actions spécifiques qu'il devra entreprendre pour rendre ses services professionnels ». Si la situation devenait inconciliable avec son devoir d'objectivité, il·elle doit alors en informer les personnes et mettre fin à la relation professionnelle.

En outre, comme il s'agit d'un élève du secondaire, le guide de pratique *Orientation en formation générale des jeunes* aborde le rôle du ou de la c.o. sur le plan identitaire afin de contribuer à sa « projection dans un projet professionnel porteur de sens et bien intégré à [son] projet de vie » (18, p. 6). Cela implique d'articuler le fonctionnement psychologique de l'élève, ses ressources personnelles et les conditions du milieu. Comme le rôle des parents est prépondérant dans son orientation scolaire et professionnelle, le soutien des c.o. à leur égard s'avère crucial.

Enfin, plus largement, le mémoire de l'OCCOQ sur le troisième plan d'action gouvernemental sur la solidarité et l'inclusion sociale (19) soulève la nécessité que les plans d'intervention visant l'amélioration de la réussite éducative incluent les enjeux identitaires des élèves.

2) Clarification des valeurs conflictuelles

Différentes **émotions** peuvent être ressenties dans cette situation, comme l'anxiété, la compassion ou l'agacement, selon nos valeurs de référence (20). Par ailleurs, le fait de continuer d'utiliser les nom et pronom désignés par Mathieu au moment de vos contacts avec ses parents constitue une action liée à différentes **valeurs**, comme la liberté de choisir, le respect de l'intégrité de Mathieu et la protection de sa dignité. Du côté de la non-action, des valeurs telles que le respect de l'autorité parentale et la conformité (au droit, aux normes sociales) peuvent être des exemples de valeurs mises en cause. Le principal conflit de valeurs dans cette situation pourrait concerner le respect de la dignité de Mathieu (action) et le respect de l'autorité parentale (non-action)².

La section 2 du Code de déontologie précise quatre valeurs et principes de la profession, dont le respect de la dignité de la personne, le respect de ses valeurs et de son droit de décider pour elle-même, la considération de son unicité ainsi que la quête d'objectivité.

Si déontologiquement on peut modifier son comportement pour le rendre conforme au principe, éthiquement on peut s'interroger sur le bien-fondé dudit principe en toute circonstance (2). Ainsi, le sens accordé aux valeurs et leur questionnement sont centraux dans les gestes qui seront posés auprès de Mathieu et de ses parents. Nous nous attarderons principalement à la signification du respect, cette valeur étant privilégiée dans le Code de déontologie, en plus d'être associée autant à l'action qu'à la non-action de notre dilemme. La définition du Larousse fait valoir le sentiment de considération qu'elle implique envers quelqu'un ou quelque chose. Le respect de l'intégrité peut quant à lui renvoyer à l'inviolabilité et au respect du caractère global d'un individu sur les plans psychologique et physique (21).

Selon un mode de raisonnement conséquentialiste et une argumentation basée sur la justice (22), nous suggérons de privilégier le respect de l'intégrité de Mathieu comme valeur prioritaire en maintenant l'utilisation du prénom et du pronom choisis au moment des contacts avec ses parents (action). Or, le-a c.o. doit également prendre soin de la valeur secondaire soulevée (respect de l'autorité parentale). L'éthique sollicite ici votre jugement ainsi que vos aptitudes à dialoguer avec Mathieu et ses parents afin que vos actions correspondent à vos valeurs tout en contribuant à un meilleur vivre-ensemble. En effet, cette décision va probablement heurter les croyances et les valeurs des parents. S'il est difficile pour vous de prévoir l'intensité de ce heurt, il est possible de faire preuve d'une retenue bienveillante dans la façon d'actualiser l'action choisie.

3) Établir le dialogue avec les personnes concernées

Au-delà de savoir *quoi faire*, il importe de réfléchir à *comment (bien) le faire...* Exercice complexe, car le lien de confiance avec les parents de Mathieu est important puisque le consentement du titulaire de l'autorité parentale est nécessaire pour offrir vos services à une personne de moins de 14 ans (17).

Par ailleurs, il semble primordial d'évaluer avec Mathieu les conséquences possibles d'utiliser ses prénom et

pronom choisis en présence de ses parents (ex. : amplification des tensions familiales), tout comme sa capacité d'y faire face. En outre, conformément au modèle décisionnel en éthique et déontologie de l'OCCOQ (23), il importe d'évaluer le niveau d'urgence associé au fait de mener une rencontre familiale à ce moment-là. Il peut être pertinent d'évaluer (avec Mathieu, ses parents, la direction) si le fait d'attendre ses 14 ans ne serait pas plus judicieux.

Si la tenue de la rencontre familiale demeurerait envisageable, il serait utile, au préalable, d'avoir une connaissance plus approfondie des conflits familiaux entourant l'expression du genre de Mathieu. Il peut alors être pertinent de communiquer avec les parents en l'absence de l'enfant, mais avec son consentement (pour préserver votre alliance de travail). Un tel contact répondrait à différents objectifs : mieux connaître leurs représentations à l'égard du genre de Mathieu, leur conception du genre en général ainsi que leur degré d'ouverture sur le sujet. Il est possible que ses parents n'aient pas eu l'occasion à ce jour de partager leur vécu avec des personnes professionnelles. Cela vous permettrait aussi d'évaluer l'état actuel de leurs connaissances sur le plan juridique, voire de contribuer à celles-ci. Dans tous les cas, laisser du temps aux parents et leur proposer des ressources d'aide et d'informations afin de les soutenir sera nécessaire (24).

Au moment de ce contact potentiel, l'utilisation d'un **vocabulaire épïcène**³ peut constituer une solution gagnante pour créer et maintenir un lien de confiance avec les parents. Ainsi, au lieu d'utiliser le prénom de Mathieu, vous pourriez privilégier les termes « votre enfant » ou « cet élève ».

Les informations récoltées à cette occasion fourniront des indications sur le degré de prudence à adopter lorsque vous leur présenterez votre positionnement en tant que c.o. qui assure le suivi de leur enfant. Elles vous permettront également de prendre une décision plus éclairée sur la pertinence de tenir ou non une rencontre familiale. En effet, si cette rencontre comporte plus de risques que d'avantages pour Mathieu et ses parents (ex. : perte du lien de confiance, fin du consentement parental à l'égard du suivi), nous croyons qu'il est judicieux de la reporter, en collaboration avec la direction de l'école. Ce report pourrait permettre aux parents de mûrir leurs réflexions et de consulter des ressources d'aide. Si des tensions importantes perduraient entre Mathieu et ses parents, ce délai lui permettrait ultime-

² Pour les besoins du processus de délibération éthique, ces deux valeurs ont été sélectionnées, mais nous convenons que la personne lectrice pourrait donner priorité à d'autres valeurs conflictuelles.

³ Le vocabulaire épïcène, qui renvoie à l'utilisation d'un langage neutre, est utilisé dans une visée inclusive, non sexiste ou « dégenrée » afin d'éviter la discrimination pouvant être supposée dans le langage oral ou écrit.

ment de consentir seul à vos services, bien que cela ne réglerait qu'une partie des difficultés.

La préparation de vos contacts avec les parents sera évidemment d'une grande importance. Sans nécessairement être garante d'un succès, la **communication des balises déontologiques et juridiques** justifiant votre décision pourrait être une façon de les sensibiliser à vos choix d'intervention. Bien qu'ils ne soient pas tenu-e-s d'approuver votre choix, vous leur aurez offert un espace de discussion, de réflexion et d'information sur les droits de leur enfant et sur votre décision.

Enfin, si une rencontre familiale avait lieu, un vocabulaire épïcène pourrait, là aussi, représenter un compromis intéressant. Il importe toutefois que le-a c.o. demeure vigilant-e sur le fait que son utilisation abusive pourrait être perçue par le jeune comme un déni de reconnaissance de son identité trans (25).

Recommandations pour des écoles plus inclusives

Il peut être difficile d'être compétent-e si l'on doit naviguer seul-e dans la complexité, avec ses propres ressources (26). Afin de prévoir plus concrètement des mesures d'adaptation scolaire aux élèves TNB, les écoles pourraient continuer de s'ouvrir à la **pratique réflexive**, notamment au moment de la planification annuelle des services (18), en offrant un espace de discussion avec des expert-e-s⁴ sur le sujet (ex. : conférences). En outre, en s'inspirant des conditions essentielles pour intervenir en orientation auprès des clientèles à risque d'exclusion (27), un meilleur **partenariat territorial** entre les centres de services scolaires et la communauté, y compris les organismes communautaires œuvrant auprès de ces jeunes, s'avère nécessaire. Selon nous, les c.o. ont le potentiel de devenir des acteur-rices de changement « en agissant en professionnels modèles » (28, p. 16), en amorçant des réflexions sur les enjeux de justice sociale pour les élèves TNB en milieu scolaire ou en créant des ponts entre les ressources de la communauté et l'école.

Enfin, un besoin crucial d'**information** et de **formation** demeure dans les écoles (29). Il importe effectivement d'avoir « une connaissance et une compréhension suffisantes de tous les éléments qui peuvent influencer sur le fonctionnement » des personnes avant d'intervenir auprès d'elles, en sachant quand exécuter et quand aller au-delà des procédures (17, p. 8). À cette fin, on pourrait consulter le récent guide pédagogique *La transphobie, c'est pas mon genre* (29), conçu pour les écoles secondaires. La section « boîte à outils » présente différentes

« fiches ressources », notamment sur l'inclusion des élèves trans, la mise en place d'espaces sécuritaires dans les écoles et les ressources disponibles pour les aider.

Conclusion

Les milieux scolaires doivent relever des défis considérables pour demeurer à la fois compétents et ouverts concernant la diversité de plus en plus présente (et visible) parmi leurs élèves. Cette diversité nécessite souvent une délibération éthique, car « sans souplesse face à certaines règles et mesures, certains systèmes peuvent mener à l'exclusion plutôt que de permettre l'inclusion » (19, p. 11).

Cette seconde partie visait l'approfondissement des enjeux scolaires et ceux de santé mentale vécus par certain-e-s élèves TNB. La délibération éthique entourant le cas fictif de Mathieu a permis, nous l'espérons, de contribuer aux réflexions concernant l'inclusion des élèves TNB, y compris les compétences collectives que nous pouvons développer pour mieux les accompagner.

Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (FRQSC n° 2019-SJ-265147).

Références

1. COTTON, J.-C., E. SUPENO, A. PULLEN SANSFAÇON et S. BEAUCHESNE LÉVESQUE. 2020. « Intervention auprès des jeunes trans et non-binaires en contexte scolaire : repères légaux, déontologiques et éthiques (partie 1) ». *L'orientation*, vol. 10, n° 2, pp. 16-20.
2. RICHARD, S. 2008. « La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile : quand le recours au "gros bon sens" et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle ». *Reflets*, vol. 14, n° 1, pp. 200-17.
3. PULLEN SANSFAÇON, A. et coll. 2020. « On vous tolère, mais on ne vous accepte pas : luttes pour la reconnaissance des jeunes trans dans un contexte social cisnormatif ». *Revue canadienne de travail social*, vol. 37, n° 1.
4. BEAUCHESNE LÉVESQUE, S. et coll. 2020. L'interruption et l'abandon scolaires chez les personnes trans, non binaires et en questionnement. Communication présentée au X^e colloque scientifique étudiant du CÉRTA. Diversité et équité dans les parcours d'apprentissage. Sherbrooke, Canada.

⁴ Une personne experte peut œuvrer en relation d'aide ou en recherche, mais aussi être une personne TNB ou un-e proche de celle-ci (ex. : un élève trans et son parent).

5. BLAIS, M., M. PHILIBERT, L. CHAMBERLAND et L'ÉQUIPE DE RECHERCHE SAVIE-LGBTQ. 2018. Rapport de recension des écrits sur les indicateurs d'inclusion et d'exclusion des personnes LGBTQ+. Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBTQ (SAVIE-LGBTQ), Université du Québec à Montréal.
6. MEYER, I.H. 2015. « Resilience in the study of minority stress and health of sexual and gender minorities ». *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, vol. 2, n° 3, p. 209.
7. DHEJNE, C., R. VAN VLERKEN, G. HEYLENS et J. ARCELUS. 2016. « Mental health and gender dysphoria: A review of the literature ». *International Review of Psychiatry*, vol. 28, n° 1, pp. 44-57.
8. ROBINSON, J.P. et D.L. ESPELAGE. 2011. « Inequities in educational and psychological outcomes between LGBTQ and straight students in middle and high school ». *Educational Researcher*, vol. 40, n° 7, pp. 315-30.
9. STEELE, L.S. et coll. 2017. « LGBT identity, untreated depression, and unmet need for mental health services by sexual minority women and trans-identified people ». *Journal of Women's Health*, vol. 26, n° 2, pp. 116-27.
10. VEALE, J.F., R.J. WATSON, T. PETER et E.M. SAEWYC. 2017. « Mental health disparities among Canadian transgender youth ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 60, n° 1, pp. 44-49.
11. COTTON, J.-C. et coll. 2019. *Les soins et services offerts aux personnes trans, non binaires ou en questionnement identitaire de genre de l'Estrie : états quantitatifs et qualitatifs de la situation*. Communication présentée à la rencontre bisannuelle du Comité de concertation pour la santé trans en Estrie. Sherbrooke, Canada.
12. GROBLER, G.P. 2017. « The lifetime prevalence of psychiatric diagnoses in an academic gender reassignment service ». *Current Opinion in Psychiatry*, vol. 30, n° 6, pp. 391-5.
13. CONNOLLY, M.D. et coll. 2016. « The mental health of transgender youth: Advances in understanding ». *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 5, pp. 489-95.
14. RUSSELL, S.T., A.M. POLLITT, G. LI et A. GROSSMAN. 2018. « Chosen name use is linked to reduced depressive symptoms, suicidal ideation, and suicidal behavior among transgender youth ». *Adolescent Health Brief*, vol. 63, n° 4, pp. 503-05.
15. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2017. *Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*.
16. OUELLET, V. 2020. *Recension critique des programmes et des mesures visant à soutenir l'adaptation scolaire des jeunes trans et non-binaires dans les écoles secondaires québécoises*. Essai de maîtrise en orientation professionnelle, Université de Sherbrooke, Québec.
17. ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. 2020. *Guide explicatif du Code de déontologie des membres de l'OCCOQ*.
18. ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. 2010. *Guide de pratique : orientation en formation générale des jeunes*.
19. ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. 2016. *Mémoire de l'OCCOQ sur le troisième plan d'action gouvernemental sur la solidarité et l'inclusion sociale*.
20. PAQUETTE, C. 1982. *Analyse de ses valeurs personnelles : s'analyser pour mieux décider*. Montréal, Éditions Québec Amérique.
21. FILIATRAULT, F., B. LECLERC et M. DÉSY. 2015. *Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique*. Institut national de santé publique du Québec.
22. LEGAULT, G.A. 1999. *Professionnalisme et délibération éthique*. Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec.
23. ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC. 2019. *Modèle décisionnel en éthique et déontologie*.
24. PULLEN SANSFAÇON, A. et coll. 2019. « Parents' journeys to acceptance and support of gender-diverse and trans children and youth ». *Journal of Family Issues*, vol. 41, n° 8, pp. 1214-36.
25. MEDICO, D. et A. PULLEN-SANSFAÇON. 2017. « Pour des interventions anti-oppressives auprès des jeunes trans : nécessités sociales, évidences scientifiques et recommandations issues de la pratique ». *Service social*, vol. 63, n° 2, pp. 21-34.
26. LE BOTERF, G. 2011. « Qu'est-ce qu'un professionnel compétent ? Comment développer son professionnalisme ? ». *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 2, pp. 27-31.
27. MICHAUD, G. et coll. 2012. *Développement d'une approche visant à mobiliser la clientèle dite éloignée du marché du travail*. Rapport final de la recherche déposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Sherbrooke, Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke.
28. SUPENO, E. et S. VIVIERS. 2015. « Pouvoir d'agir des conseillers d'orientation : pour des cordonniers bien chaussés ». *L'orientation*, vol. 5, n° 2, pp. 16-17.
29. DJAMADAR, M. et A. FRAILE-BOUDREAU. 2020. *Guide pédagogique : la transphobie, c'est pas mon genre*. www.gris.ca/app/uploads/2020/10/GRI2001_Guide-pedagogique_02.10.20.pdf.